

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/12/2012

Réception par le Prefet : 14/12/2012

Publication : 20/12/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-13-10-3

Séance du jeudi 13 décembre 2012

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - ANNULATION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT OCTROYEE A HABITATS DE HAUTE-ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-10-4 du 8 décembre 2011 relatif à la politique de l'habitat,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP 2012-6-10-6 du 14 juin 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Annule la subvention de 4 000 € octroyée pour l'opération de 1 logement sis rue du Nonnenbruch à Lutterbach, réalisée par Habitats de Haute-Alsace, allouée lors de la Commission Permanente du 14 juin 2012 dans le cadre de la convention partenariale pour 2012 avec Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) pour l'investissement dans le domaine du logement social, dans la mesure où cette opération a déjà bénéficié d'un financement départemental en 2011,
- Approuve l'avenant à la convention de partenariat précitée dont l'objet est d'annuler la subvention susmentionnée, tel qu'il est proposé dans le document joint en annexe, et autorise le Président du Conseil Général à le signer,

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR
L'INVESTISSEMENT
DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT
ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION
POUR L'ANNEE 2012**

Il est convenu entre :

- le Département du Haut-Rhin, représenté par son Président, agissant conformément à la délibération du Conseil Général en date du

d'une part,

et

- Mulhouse Alsace Agglomération, représenté par son Président, habilité par délibération du Conseil en date du

d'autre part,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Général n° CP 2011-6-10-3 du 17 juin 2011

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Général n° CP 2012-6-10-6 du 14 juin 2012

Considérant que l'opération concernant 1 logement, sis rue du Nonnenbruch à Lutterbach et réalisée par Habitats de Haute-Alsace a fait l'objet d'un financement à hauteur de 2 300 € de la part du Département en 2011, sur la base de l'ancienne politique du logement en vigueur à cette période, qu'elle ne peut donc plus faire l'objet d'un financement départemental en 2012.

En conséquence, l'article 3 est modifié comme suit :

Article 3 : Domaines d'interventions éligibles

L'enveloppe de subvention maximale pour l'année 2012 allouée sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération s'élève à **204 000 €**.

Elle permet au Département d'accompagner des opérations s'inscrivant dans le prolongement de la Politique de l'Habitat du Département.

Les opérations subventionnées sont les suivantes :

- L'aide à la réalisation de logements locatifs très sociaux (PLAI), financés par m2A sur crédits délégués par l'Etat en 2011.

Le Département subventionne, à hauteur de 4 000 € par logement PLAI, dans la limite de 15 logements par opération.

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION	COMMUNE	TYPE DE FINANCEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS SUBVENTIONNES	MONTANT PREVISIONNEL DE LA SUBVENTION
NEOLIA	MULHOUSE	PLAI	9	36 000 €
IMMOBILIERE 3F ALSACE	KINGERSHEIM	PLAI	15	60 000 €
HABITATS DE HAUTE-ALSACE	KINGERSHEIM	PLAI	15	60 000 €
HABITATS DE HAUTE-ALSACE	WITTENHEIM	PLAI	4	16 000 €
MULHOUSE HABITAT	STAFFELFELDEN	PLAI	2	8 000 €
BATIGERE	MULHOUSE - rue de l'île Napoléon	PLAI	3	12 000 €
BATIGERE	MULHOUSE - rue de Huningue	PLAI	3	12 000 €
		TOTAL	51	204 000 €

Fait en double exemplaire

Le

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Président de m2A

Jean-Marie BOCKEL